



LA FARLÈDE

INSTALLATIONS SPORTIVES AUTORISÉES

À PARTIR DU 16 JANVIER 2021 • COUVRE-FEU À 18H À 6H
SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES DIRECTIVES SANITAIRES ET DES RÈGLES DE DISTANCIATION

	PUBLIC PRIORITAIRE*	MINEURS SEULS	MINEURS ENCADRÉS PAR DES CLUBS OU ASSOCIATIONS	SCOLAIRES & PÉRI- SCOLAIRES	ADULTES
STADE JACQUES-ASTIER COMPLEXE SPORTIF	✓	✗	✓	✓	✗
BOULODROME E.-GUEIT COMPLEXE SPORTIF	✓	✓	✓	✓	✓
FIT-PARK COMPLEXE SPORTIF	✓	✓	✓	✓	✓
ROLLER-HOCKEY COMPLEXE MULTISPORTS	✓	✗	✓	✓	✗
SKATE-PARK COMPLEXE MULTISPORTS	✓	✓	✓	✓	✓
STREET WORK-OUT COMPLEXE MULTISPORTS	✓	✓	✓	✗	✓
CITY-STADE COMPLEXE MULTISPORTS	✗	✗	✗	✗	✗
BOULODROME GENSOLLEN	✗	✗	✗	✗	✗
MAISON DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS CHARLES-RODOLPHE	✓	✗	✗ NOUVEAU	✗ NOUVEAU	✗
INSTALLATION CCVG • SALLE OMNISPORTS FRANÇOIS-PANTALACCI	✓	✗	✗ NOUVEAU	✗ NOUVEAU	✗

* SPORTIFS PROFESSIONNELS, DE HAUT NIVEAU ET SPORTIFS INSCRITS DANS LE PARCOURS DE PERFORMANCE FÉDÉRAL, PERSONNES EN FORMATION UNIVERSITAIRE OU PROFESSIONNELLE, PERSONNES DÉTENANT UNE PRESCRIPTION MÉDICALE APA, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP RECONNU MDPH.



SEULS LES SPORTIFS PROFESSIONNELS, DE HAUT NIVEAU, LES PUBLICS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SONT AUTORISÉS À DÉROGER AU COUVRE-FEU DANS LE CADRE DE LEUR DÉPLACEMENTS ET DE L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS.